



APPEL D'OFFRES PUBLIC NO TP202407-10

**DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS SUR LES CHEMINS PUBLICS POUR
LES SAISONS 2024-2025 ET 2025-2026 AVEC POSSIBILITÉ DE PROLONGATION
POUR LES SAISONS 2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029**

La MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES demande des soumissions pour assurer le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics de la municipalité pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026 avec possibilité de prolongation pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter de mardi le 9 juillet 2024, en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. La Municipalité de Mille-Isles n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées. Le soumissionnaire élabore une seule soumission en se conformant aux exigences. Un prix doit être indiqué pour tous les items apparaissant au bordereau de soumission (Annexe 2). Les items apparaissant au bordereau de soumission prennent en considération les trois (3) années supplémentaires optionnelles et l'option de sablage des stationnements municipaux.

Les soumissions doivent être déposées sous enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION – CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ÉPANDAGE D'ABRASIFS SUR LES CHEMINS PUBLICS – MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES » à l'hôtel de ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles, à Mille-Isles (Québec) **au plus tard le mardi 30 juillet 2024 à 11 h 00, heure légale de l'hôtel de ville**, pour être ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

La Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires. La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité envers le soumissionnaire du fait du dépôt de sa soumission. Le soumissionnaire devra démontrer qu'il a tous les permis d'opération exigés par les différents paliers de gouvernement.

Un site de dépôt d'abrasifs est mis à la disposition de l'adjudicataire pour l'entreposage et la manutention des abrasifs nécessaire à l'exécution du contrat. Ce site est situé au 400, chemin de Mille-Isles, à Mille-Isles (Québec).

Pour toute information additionnelle ou question, veuillez communiquer avec monsieur Gabriel Therrien, par courriel seulement à gtherrien@mille-isles.ca. Les questions doivent être transmises au plus tard le lundi 22 juillet 2024 à 11 h 00, heure légale de l'hôtel de ville.

*Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Mille-Isles*